

SCRIPTA

Numéro Scripta : 4656

Auteur(s) : Arnoul d'Ouilly [écuyer]

Bénéficiaire(s) : Le Plessis-Grimoult, Saint-Étienne (prieuré)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1287, 22 juillet

Action juridique : donation

Langue du texte : ancien français

Analyse

Arnoul d'Ouilly, écuyer, accorde aux religieux du Plessis 20 sous de rente sur la foire d'Entremont et l'exemption de toutes coutumes à cette foire.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Musset Lucien, *Cartulaire des possessions de l'abbaye du Plessis-Grimoult pour le département de l'Orne, Le Pays Bas-Normand*, n° 52, 1959, n° 56.

Texte établi d'après a

A tous... Hernol d'Oyllie, escuier, salut en nostre seigneur. Sachiez tous que je ay donné et octroyé à fin et à perpétuel héritaige à hommes religieux au prior et au couvent de Plessez Grimoult à l'usage des pictances à eulx et à lors successors pour l'âme de Johanne ma seur, jadiz femme monseigneur Johan de Falloyse, chevalier, vingt soudées de rente chacun an à son obit à avoir et à prendre ladicte rente à tousjours mez surs ma partie de la faire de Entremonz qui est le jour de la Saint-Pierre que l'en appelle gole de Aoust, et veil et octroy que lesdiz religiex soient quictes à toujours mez en la dicte faire de toutes coustumez de vendre et de achater à lors usaiges appartenantes à moy et à mes hoirs, et octroy que lesdiz religioux tiengent les devant dictes choses quictelement, franchement, paisiblement et délivrement en pure et perpétuelle aumosne... Ce fut donné et octroyé en l'an de grâce mil et dous cens et quatre vingtz et sept, le jor de mardy eu la feste de Sainte Marie Magdaleine.